

- (b) clarify the powers of a corporation to give a guarantee; and
- (c) permit the directors to delegate the power to borrow.

- b) clarifier les pouvoirs de la société de donner des garanties; et
- c) permettre aux administrateurs de déléguer le pouvoir d'emprunter.

*Clause 56:* (1) This amendment, which adds the underlined words, is consequential on the amendments proposed by clause 57.

*Article 56 du bill:* (1) Cette modification, par l'adjonction des mots soulignés, découle de celles introduites par l'article 57 du bill.

(2) This amendment is in part consequential on the amendments proposed by clause 57 and would also give a court a broader discretion in determining the fair value of shares in respect of which a shareholder dissents.

(2) Cette modification qui découle en partie de celles introduites par l'article 57 du bill, élargit le pouvoir discrétionnaire des tribunaux dans la fixation de la juste valeur des actions des actionnaires dissidents.

Subsection 184(3) at present reads as follows:

Le paragraphe 184(3) est ainsi libellé:

"(3) In addition to any other right he may have, but subject to subsection (26), a shareholder who complies with this section is entitled, when the action approved by the resolution from which he dissents becomes effective, to be paid by the corporation the fair

"(3) Outre les autres droits qu'il peut avoir, mais sous réserve du paragraphe (26), l'actionnaire qui se conforme au présent article est fondé, à l'entrée en vigueur des mesures approuvées par la résolution à propos de laquelle il a fait valoir sa dissidence, à se faire verser par la société la juste valeur des actions en cause fixée à l'heure de fermeture des bureaux la veille de la date de la résolution; il n'est